



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2937

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vernaison

objet : Pont de Vernaison - Installation d'un dispositif de surveillance de l'ouvrage - Individualisation partielle de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2937**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vernaison

objet : **Pont de Vernaison - Installation d'un dispositif de surveillance de l'ouvrage - Individualisation partielle de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vernaison - Pont de Vernaison fait partie du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 voté par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Le pont de Vernaison, construit en 1957, est situé sur les Communes de Vernaison et Solaize, il relie le bourg de Vernaison en rive droite à l'Île de la Table Ronde en rive gauche. Il porte la RD36 qui permet de relier la RD315 à l'échangeur A7 de Solaize. Il permet le franchissement du "vieux" Rhône qui n'est pas destiné à recevoir la navigation contrairement au Rhône canalisée côté Solaize. L'ouvrage fait environ 320 m de long et 8 m de large et est composé de 3 travées, avec une travée centrale mesurant 230 m. Il permet le passage double sens 2x1 voie Vernaison-Solaize, mais ne dispose pas d'aménagements mode doux permettant la traversée dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de confort pour les piétons et les cyclistes.

Les principales dégradations du pont de Vernaison se situent au niveau de la suspension, à savoir les faisceaux de câbles porteurs et les suspentes qui présentent un état d'avancement d'oxydation important ainsi que les tirants d'ancrage qui ont subi des pertes de section dues à la corrosion. Des travaux sur ces tirants avaient déjà été réalisés en 2011 par le Département du Rhône et ont permis de stopper ces phénomènes.

Cet ouvrage, de type pont suspendu, a été intégré au patrimoine des ouvrages d'art de la Métropole le 1er janvier 2015.

Depuis ce et dans la continuité de la politique de maintenance des ouvrages d'art en place à la communauté urbaine de Lyon (basée sur des contrôles périodiques, ainsi que divers niveaux de surveillance et de réparation), les services de la Métropole (effectif d'une douzaine d'agents) ont fait réaliser par un bureau d'études spécialisé une inspection détaillée périodique de l'ouvrage, conformément aux instructions techniques présentes au plan national.

Cette nouvelle inspection a permis de relever une reprise de la corrosion des tirants avec de nouveaux des pertes de sections.

C'est ainsi que des travaux de réparation et de maintenance sont effectués régulièrement sur cet ouvrage conformément aux préconisations du bureau d'études spécialisé afin de le maintenir ouvert à la circulation.

C'est ainsi également qu'une étude globale a été menée pour évaluer les modalités d'intervention pertinentes plus structurelles (grosse réhabilitation ou reconstruction d'un nouvel ouvrage) et a abouti à retenir le scénario de la reconstruction permettant également d'insérer les modes actifs et transports en commun.

Ce projet est en cours de préparation pour une mise en œuvre opérationnelle au prochain mandat.

II - Objectifs principaux du projet

La présente opération, dans l'attente d'un nouvel ouvrage, consiste à assurer un suivi continu et en temps réel des principales dégradations de la structure de l'ouvrage. Il s'agit donc de disposer d'une connaissance parfaite et permanente de l'état de l'ouvrage avec des données objectives et en continu permettant de pouvoir enclencher, le cas échéant, la réalisation de travaux conservatoires ou la mise en place de mesures préventives.

Le programme de cette instrumentation, l'analyse des données et les alertes (type mails/sms) sont menés par un bureau d'étude spécialisé et une procédure d'organisation avec les services de la voirie de la Métropole sera mise en place pour permettre une exploitation permanente des informations (y compris nuits et week-end).

III - Description du projet

Le projet consiste à instrumenter individuellement chacun des 3 organes de la suspension.

Les câbles porteurs et les suspentes feront l'objet d'une instrumentation acoustique qui grâce à la mise en place de capteurs.

Les tirants d'ancrage seront également instrumentés à l'aide d'une technologie fibre optique avec la mise en place de capteurs d'allongement qui permettront de mesurer le déplacement par rapport aux massifs béton et de jauge de déformation qui mesureront les contraintes exercées sur les tirants.

Cette instrumentation de l'état de la suspension sera, en outre, complétée par la pose d'un équipement de relevé GPS du tablier de l'ouvrage qui permettra d'appréhender les éventuelles déformations anormales du tablier.

L'ensemble de ces données sera analysée quotidiennement par le bureau d'études en lien permanent avec les services de la Métropole.

L'autorisation de programme prévisionnelle nécessaire pour financer l'instrumentation du pont de Vernaison à Vernaison est de 385 000 € en dépenses au budget principal répartie comme suit :

- instrumentation sur tirants d'ancrage : 123 000 €,
- instrumentation sur câbles et suspentes : 131 000 €,
- instrumentation du tablier pour suivi GPS : 79 000 €,
- frais de maîtrise d'ouvrage (études et préparation) : 52 000 €.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 385 000 € en dépenses pour l'instrumentation du pont de Vernaison de l'opération Pont de Vernaison - Réparation de la structure de l'ouvrage ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de surveillance renforcée du pont de Vernaison dont le montant global est estimé à 385 000 €

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art, pour un montant de 385 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en 2018,
- 285 000 € TTC en 2019,
sur l'opération n° OP12O5610.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.